

## **Des médicaments pour maigrir et autres joyeusetés**

Quentin Haas (PCSI)

### **Réponse du Gouvernement**

---

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

#### **1. Le Jura a-t-il également noté une augmentation des prescriptions médicales d'Ozempic ?**

Oui, les pharmacies ont constaté une augmentation des prescriptions médicales du médicament Ozempic depuis ces derniers mois.

#### **2. Si oui, cela peut-il être corrélé à des prescriptions de patients non-diabétiques ?**

Les pharmaciens restent attentifs à honorer des ordonnances destinées aux patients connus comme diabétiques. Une partie des ordonnances sont assignées à des patients pour un traitement lié à leur obésité, ce qui entre dans le cadre de traitements thérapeutiques reconnus. Le traitement lié à l'obésité concerne pour la plupart des patients atteints de diabète de type II, qui entre dans l'indication de l'Ozempic.

#### **3. Le Canton du Jura pourrait-il être confronté à des ruptures de stock de ce médicament ?**

Il a été observé par les pharmaciens quelques ruptures de stock mais peu significatives dans la durée car il existe des moyens de substitution pour ce type de traitement. Ce médicament est distribué par les grossistes de manière restreinte afin d'éviter que certaines pharmacies ne fassent de gros stocks. Aussi, les pharmacies savent s'organiser pour se dépanner entre elles dans les cas exceptionnels. Malgré la concurrence commerciale existante, on peut observer de vraies collaborations entre professionnels et le souci premier des pharmaciens restent la remise du bon médicament au bon patient.

Dans le cadre de la pénurie de médicaments en général, il est important de souligner que ce problème est le quotidien des pharmacies hospitalières et officinales depuis de nombreuses années. Les ruptures de stocks plus ou moins longues concernent les médicaments comme des antibiotiques, des analgésiques, des vaccins ou encore des antidotes difficilement remplaçables et pour lesquels les indications de traitements restent vitales. Actuellement, les cantons travaillent en étroite collaboration avec l'Office fédérale de la santé (OFSP), l'Office fédéral de l'approvisionnement économique (OFAE) et encore les firmes pharmaceutiques pour trouver des solutions à ces pénuries qui continuent de s'aggraver au fil des années (mondialisation, production sur site unique, politique pharmaceutique parfois discutable lorsque uniquement basée sur le profit, etc.).

Le cas de l'Ozempic (même si la rupture d'approvisionnement n'est pas anodine) présente une pénurie suite à une médiatisation. Le Gouvernement est attentif aux risques que peut représenter la prise de médicament sans indication médicale reconnue. Dans ce cas particulier, le manque de ce médicament ne pose pas de problème de santé publique pour les personnes diabétiques dans la mesure où il peut être substitué par d'autres traitements. Aucun patient diabétique ne devrait voir sa prise en charge thérapeutique péjorée. En revanche, la logistique liée à ces ruptures est très chronophage pour le personnel soignant, les médecins et les pharmaciens. Les médias se sont apparemment concentrés sur ce médicament utilisé chez des non-diabétiques, car il fait perdre du poids. Ce phénomène montre que la publicité pour les nouveautés est aussi un problème (fluctuation de la consommation non maîtrisée), de même que l'abandon de thérapies anciennes.

#### **4. Le Canton du Jura possède-t-il les moyens d'informer la population sur les risques de l'utilisation de ce médicament (ou d'autres) en dehors de son cadre thérapeutique ?**

Le Gouvernement est conscient du mésusage de ce médicament et des risques de son utilisation. Les médecins et les pharmacies dans le Canton veillent aux demandes de leur patientèle et le sondage effectué par la pharmacienne cantonale, déjà au début de ce phénomène, montre que les professionnels savent rester attentifs aux besoins et aux suivis de traitement de leur patientèle.

Dans le Canton du Jura, les données restent donc rassurantes quant aux remises de ce médicament sur prescription médicale.

Delémont, le 16 janvier 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître